

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt trois

Le 16 janvier

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 5 janvier 2023

Date d'affichage 5 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 29

Votants 32

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Etienne DOREY, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Virginie DALY, Nadia DAMART, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Aurélie TRAORE, Jean-Claude ESTIENNE et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Françoise DUPARC, Christophe MOUCHEL, Sonia CANTELOUP et Allan BERTU **avaient respectivement donné pouvoir à :** Martine LHERMENIER, Thierry RENOUF, Aurélie TRAORE et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Françoise DUPARC, Christophe MOUCHEL, Sonia CANTELOUP et Allan BERTU.

Secrétaire de séance : Martine LHERMENIER et Cédric EVANO.

N° 2023-009 – ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU GROUPE SCOLAIRE JEAN VILAR – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Dans le cadre de son projet d'établissement, le groupe scolaire Jean Vilar participe au projet orchestre à l'école. Cette année, ce sont les élèves de la classe de CE2 qui bénéficient de ce dispositif.

Cependant, 7 élèves de CE2 ne participent pas à ce projet car ils font partie de la classe des CE2-CM1. L'équipe enseignante a donc décidé de leur proposer une autre action afin qu'ils puissent également bénéficier d'ateliers artistiques.

Ainsi, un danseur de Hip Hop interviendra, auprès des 22 élèves de la classe des CE2-CM1, en vue de réaliser un spectacle en fin d'année. Il s'agira d'une intervention de 10h, réparties du lundi 16 janvier au lundi 3 avril 2023.

Le coût total du projet est de 600 €. C'est dans ce cadre qu'une demande de subvention exceptionnelle a été adressée à la Ville.

Afin que les élèves puissent bénéficier de ce projet au regard de l'investissement et du soutien apporté par l'association des parents d'élèves du groupe scolaire Jean Vilar pour la réalisation des projets de l'école, la Ville propose un financement exceptionnel de 300 € au profit de ce projet.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la Ville à attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association des parents d'élèves du groupe Jean Vilar pour l'organisation du projet de danse Hip Hop, du lundi 16 janvier au lundi 3 avril 2023, à destination des 22 élèves de la classe de CE2-CM1.

VU le Code de l'Éducation ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget ;

VU la délibération du conseil municipal n°2015-037 du 30 mars 2015 relative à l'adoption du Projet Educatif Global 2015-2020 ;

VU la commission réunie « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » et « Petite Enfance et Éducation » du 13 janvier 2023 ;

CONSIDERANT la volonté du groupe scolaire Jean Vilar d'organiser un projet de danse hip-hop à destination des 22 élèves de la classe des CE2-CM1 ;

CONSIDERANT que ce projet représente une plus-value éducative et culturelle pour les enfants ;

CONSIDERANT les objectifs du Projet Educatif Global (PEG) de la Ville d'Ifs ;

CONSIDERANT la volonté municipale de soutenir les projets des écoles ;

CONSIDERANT l'investissement et le soutien de l'association des parents d'élèves du groupe scolaire Jean Vilar dans la réalisation des projets de l'école ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE avec 32 voix POUR, S. CANTELOUP ne prend pas part au vote :**

AUTORISE la Ville à attribuer une subvention exceptionnelle de 300 €, à l'association des parents d'élèves du groupe scolaire Jean Vilar, pour l'organisation du projet hip-hop, du lundi 16 janvier au lundi 3 avril 2023, à destination des 22 élèves de la classe de CE2-CM1.

DIT que le règlement sera effectué sur le budget de la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 16 janvier 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 17 janvier 2023

Affichée le : 17 janvier 2023

Acte à classer

2023-009

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-01-17T10-34-41.00 (MI242571798)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20230117-2023-009-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Association des parents d'élèves du groupe scolaire
Jean Vilar - Versement d'une subvention exceptionnelle

Date de décision : 17/01/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [2023-009.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 17/01/23 à 10:20

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 17/01/23 à 10:34

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 17/01/23 à 10:41